

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 24 JUIN 2024

Présidence : Daniel Poncet

### Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 2024
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications du Président du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Nomination du bureau du Conseil général selon art. 8 du Règlement du Conseil général ;
7. **Préavis municipal n° 02/24** relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023  
Responsable : Max Holzer, Syndic  
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision
8. **Préavis municipal n° 03/24** relatif à l'adoption d'un nouveau Règlement Général de Police (RGP)  
Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal  
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
9. Interventions individuelles :
  - a) Questions et remarques courantes
  - b) Interventions et remarques complexes

---

### Préambule

**M. Daniel Poncet**, Président, ouvre cette 2ème séance de l'année en souhaitant la bienvenue.

L'ordre du jour est lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

#### 1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 66 conseillers,

- 43 sont présents
- 21 se sont excusés
- 2 sont absents.

#### 2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 2024

La lecture, même partielle, du Procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 avril est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **M. Daniel Poncet**, remercie M. Jean-Pierre Genevay, Secrétaire, pour la rédaction du Procès-verbal.

#### 3. Assermentation des nouveaux membres

Pas de nouveau membre.

Le Conseil Général comprend ainsi 43 conseillers pour cette séance.

#### 4. Communications du Président du Conseil

**M. Daniel Poncet** remercie cordialement les membres du comité « livres en liberté » ainsi que la Commune pour son soutien lors de la journée du 9 juin.

Parmi les prochaines dates à retenir, M. Daniel Poncet signale :

- le 28 juin, repas de soutien du FC Valmont
- le 31 juillet, fête du 1<sup>er</sup> août à la salle du Pétrole à Treycovagnes
- le 24 août, inauguration officielle du refuge dans son nouvel état après réfection.

#### 5. Communications de la Municipalité

En l'absence de **M. Max Holzer**, syndic, c'est **M. Blaise Nicole**, Municipal, qui salue l'assemblée à son tour ; il informe que le PACom (Plan d'Affectation Communal) a été validé par le 14 février 2024 par le Canton après une gestation d'environ 15 ans.

**M. Blaise Nicole** donne ensuite des informations sur le déroulement de la réfection de la RC 274.

Les travaux s'effectueront de jour diminuant ainsi les coûts et les nuisances, et auront lieu du 1<sup>er</sup> au 17 juillet sauf imprévus découverts ou provoqués lors du raboutage du revêtement de la route.

Si le tronçon en chantier sera interdit à tous véhicules, les riverains auront cependant toujours accès à leur domicile à l'exception de 2 fermetures totales d'une demi-heure chacune après la pose de la couche de collage. Un lait de chaux permettra ensuite de circuler sur cette couche avant la pose d'un enrobé ; ces 2 opérations s'effectuent deux fois. Lors de ces 4 étapes une phase sera critique pour les riverains d'Es Perreyres. Ceux-ci seront informés par SMS ou Whatsapp, pour autant qu'ils aient communiqué leur numéro de portable à la greffière.

La 2<sup>ème</sup> couche d'enrobé ne sera pas accessible aux véhicules lourds le temps qu'elle durcisse empêchant ainsi la formation d'ornières.

**M. Blaise Nicole** informe également que la ligne de bus sera déplacée via Treycovagnes en raison de ces travaux. Les arrêts « Chamblon, La Meunière » et « Chamblon, village-hôpital » seront temporairement supprimés et remplacés par un arrêt au carrefour de la route des Casernes avec le Chemin du Pérou et la Rue de Chandelènes.

**Mme Véronique Haas** regrette qu'une telle information n'ait pas été communiquée plus tôt. Des personnes actuellement en vacances pourraient être surprise lundi prochain, principalement en ce qui concerne les emplacements des arrêts de bus. Elle émet également des doutes sur le respect de l'horaire des bus faisant craindre une rupture de correspondance avec les trains en direction de Lausanne

Un avis à la population sur les restrictions de circulation et l'accès aux transports publics sera distribué aux habitants le mardi 25 juin, conclut **M. Blaise Nicole**.

**Mme Vesna Bozovic**, Municipale, informe qu'à la rentrée d'août 2024 l'école de Champvent va définitivement fermer. Les deux classes vont venir dans le collège de Chamblon sans grande modification.

L'UAPE de Chambon va être agrandie selon les besoins à 36 ou éventuellement à 48 places. La Municipalité est en train d'étudier cet agrandissement avec les communes voisines et JECOS (service de la jeunesse et de la cohésion sociale).

## 6. Nomination du bureau du Conseil général selon l'art. 8 du Règlement du Conseil général.

Avant de passer à la nomination bureau du Conseil général selon art. 8 du Règlement du Conseil général, **M. Daniel Poncet** rappelle que le secrétaire et sa remplaçante ainsi que les membres des commissions sont élus pour la législature (2021-2026).

**Mmes Véronique Haas et Martha Mizraji**, acceptent de prendre la fonction de scrutatrice.

**M. Tondini Sébastien** et **Mme Hofmann Roseline** sont nommés à la fonction de scrutateur suppléant, respectivement scrutatrice suppléante après leur accord.

Lors du précédent Conseil **M. Daniel Poncet** avait informé l'assemblée de sa décision de se retirer de la présidence du Conseil général le 31 décembre 2024 au plus tard.

La question est donc posée à avoir si parmi l'assemblée une personne est intéressée à reprendre la présidence.

**Mme Aude Tondini** se présente faisant état de sa motivation et se propose à cette fonction. Elle est aussitôt acclamée et confirmée par l'assemblée.

**Mme Marie-Claire Pilloud**, suppléante du Président du Conseil général, fait savoir qu'elle accepte une nouvelle fois une réélection. Elle est ainsi réélue tacitement à cette fonction.

Un dernier point est discuté concernant la Commission d'urbanisme suite au fait que **M. Yoann Guiducci** a quitté le territoire de Chamblon. Commission forte jusqu'alors de 8 membres, il est convenu qu'elle peut continuer à fonctionner avec 5 membres et 2 suppléants.

**M. Daniel Poncet** fait ensuite une rétrospective des faits qui ont marqué le village depuis son entrée en fonction de Président du Conseil Général en 2009. Il remercie les membres du Conseil et des Commissions, le bureau du Conseil ainsi que la Municipalité et l'administration communale. Après avoir souhaité plein succès et de bonheur à la nouvelle Présidente du Conseil, Aude Tondini, il se propose comme 2ème vice-président.

Proposition acceptée par une acclamation soutenue.

## 7. Préavis municipal n° 02/24 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023

La parole est donnée par **M. Blaise Nicole** à **M. Damien Degrange** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 02/24**, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

**Article 1** : D'accepter les comptes de l'année 2023, tels que présentés

**Article 2** : D'approuver la gestion de l'exercice 2023.

Ainsi délibéré par 41 « oui », 0 « non » et 1 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

8 **Préavis municipal n° 03/24** relatif à l'adoption d'un nouveau Règlement Général de Police (RGP)

**M. Jean-Pierre Blanc**, Municipal, donne quelques informations complémentaires au préavis sur la réalisation de ce nouveau Règlement basé sur un Règlement type à disposition des Communes. Ainsi, parmi les adaptations à la situation de la Commune de Chamblon, **M. Jean-Pierre Blanc** précise qu'à l'**Article 11** (Amende d'ordre), le passage « utiliser un point de collecte des déchets en dehors de l'horaire prescrit » n'a pas été repris, les accès aux déchetteries n'étant pas limité dans le temps, par contre comme la Commune de Chamblon a un contrat avec la Police Nord Vaudois pour un Assistant de Sécurité Publique (ASP), l'**Article 49** (Parcs publics) est complété par la phrase suivant : « La Municipalité peut nommer des collaborateurs affectés à la surveillance des parcs par un Assistant Sécurité Publique ».

Par ailleurs, des chiffres et abréviations utilisés pour établir le projet ne figurent plus dans le Règlement final.

La parole est donnée par **M. Jean-Pierre Blanc** à **Mme Martha Mizraji** pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Avant de donner la parole à l'Assemblée, **M. Jean-Pierre Blanc** tient à remercier la Commission ad hoc pour son excellent travail d'analyse, ses questions et remarques concernant le projet du RGP.

**M. Jean-Pierre Zimmerli** ouvre la discussion en soulevant le problème de l'interdiction de repousser la neige sur la voie publique, selon l'Article 46a alors qu'au passage de la chasse-neige celle-ci est poussée sur sa place de parc.

Pour **M. Jean-Pierre Blanc** le problème est connu, la pratique jusqu'ici habituelle de dégager sa place de parc en repoussant la neige vers la voie publique est tolérée.

Selon **M. Jonathan Marendaz** il est techniquement possible de changer l'orientation de la lame mais vu le grand nombre de manœuvre à effectuer cela n'aurait plus de sens.

**M. Freddy Berney** a été intrigué par la signification du terme de « médiate » figurant à l'Article 11.3. Ses recherches l'on conduit à « qui se fait indirectement, qui passe par un intermédiaire ». Dans le sens de cette Article 11.1 on peut en déduire que ce terme désigne les sachets plastiques disponibles dans les poubelles publiques.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 03/24**, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

**Article 1 :** D'abroger le Règlement de Police du 15 novembre 2005 ;

**Article 2 :** D'approuver le nouveau Règlement Général de Police (RGP) avec les modifications proposées par la commission ad hoc

Ainsi délibéré par 42 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et sa rapportrice sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

## 9 Interventions individuelles :

### a) Questions et remarques courantes

**Mme Véronique Haas** désire connaître le fonctionnement de l'éclairage public, ce à quoi **M. Jean-Pierre Blanc** répond que d'environ 23 heures à 5 heures, l'intensité de l'éclairage est réduite à 10%, sauf devant les passages pour piétons où elle est maintenue à 50 % ainsi qu'en dehors des heures susmentionnées.

**M. Freddy Berney** questionne au sujet de la mise à l'enquête du projet d'implantation pour la construction d'une halle de tennis. **M. Blaise Nicole** justifie cette mise à l'enquête afin de connaître la position du Canton, la zone d'utilité publique n'étant pas clairement définie. Selon la prise de position du Canton il faudra envisager l'implantation de la halle dans la zone des courts de tennis actuels.

**M. André Gerber** remercie M. Daniel Poncet pour l'ensemble du travail accompli à la Présidence du Conseil et remarque « qu'il n'a jamais Pioncé pendant les séances et que le 30 juin au soir nous seront à l'Aude d'un nouveau jour » !

### b) Interventions et remarques complexes Néant

**M. Daniel Poncet** remercie l'assemblée de sa participation et remet les clés de la salle du Conseil symboliquement à la nouvelle Présidente, Aude Tondini.

La séance est close à 20 heures 30.

Le Président  
D. Poncet



Le Secrétaire  
J.-P. Genevay



Pièces jointes :

- Les rapports des commissions